

Présents : Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Mireille AREVALO, Jean-Paul ROBERT, Martine CARRIER, Nicole BISCAREL, Eric BOISSIN, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Cécile GUIGON, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE

Absents : Rémy DE BESSA MARTINS (pouvoir à Chantal THERAUBE), Xavier OBRY (pouvoir à Raymond FAYOLLE), Franck GROS, Aurélie CORRAO

Secrétaire élue : Marjorie GERMAIN

Délibérations

1. Signature d'une convention avec le Département pour la bibliothèque départementale de prêt – BDP

La convention « bibliothèque de proximité » doit être signée avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ardèche. Ceci fait suite au plan départemental de lecture publique pris par le département le 14 avril 2011 pour la période 2011/2017.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention

2. Signature d'une convention avec la mairie d'Aubenas pour un élève en classe CLIS

La mairie participe aux frais de scolarité d'un élève de Lablachère inscrit dans une Classe d'Inclusion Scolaire car la commune ne possède pas de CLIS. Pour cela il est nécessaire de signer une convention avec la mairie d'Aubenas. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention

3. Autorisation au maire pour procéder à une remise gracieuse en cas de litige sur la facturation

Lorsqu'il y a des litiges sur la facturation et en particulier celle de l'eau, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à pouvoir procéder à une remise gracieuse dès lors que la commission est d'accord.

Le Conseil municipal à 3 voix contre (Boissin, Fayolle, Obry) 6 abstentions (Biscarel, Carrier, Germain, Guigon, Pouget-Tirion, Quéré), 8 pour, autorise le maire à accorder une remise gracieuse en cas de litige.

4. Remboursement d'assurance pour cautionnement au régisseur

Les régisseurs de recettes doivent désormais verser une caution s'élevant à 460 € ou prendre une assurance à leur nom propre afin de se couvrir en cas de vol ou de perte des recettes. L'agent régisseur a donc souscrit une assurance auprès de l'Association Française de Cautionnement Mutuel pour un montant s'élevant à 29 €. Le maire propose au conseil municipal de rembourser l'agent de sa cotisation d'autant plus que cela est une mission indispensable pour la collectivité d'encaisser les tickets de cantine et de garderie.

A l'unanimité le conseil municipal décide le remboursement de la cotisation d'assurance pour cautionnement au régisseur.

5. Décision modificative budget Mairie

Les crédits ouverts aux articles ci-après ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits comme ci-dessous :

Chapitre 011- article 60612 (électricité) : – 2 000 €	Chapitre 65, article 6554 : + 12 000 €
Chapitre 011 - article 6226 (honoraires) : – 10 000 €	
TOTAL - 12 000 €	TOTAL + 12 000 €

Ces virements n'impactent pas le montant du budget 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative

6. Décision modificative budget Eau assainissement

Pour l'Eau et assainissement la délibération est annulée car il n'y a pas besoin de décision modificative.

7. Signature d'une convention avec le SDE07 pour la compétence facultative: maîtrise de la demande d'énergie

Cette convention a pour but d'aider les collectivités à réaliser des études sur les économies d'énergie des bâtiments communaux.

Cela permettra de toucher des subventions pour les travaux. La participation financière sera de 0.40 € par habitant.

Le conseil municipal à 1 abstention (Boissin) et 16 voix pour, autorise le maire à signer cette convention

8. Avenant à la convention de participation du contrat de prévoyance maintien de salaire des agents de la collectivité

Le maire informe le conseil municipal que la mairie adhère à une convention de participation de contrat de prévoyance –maintien de salaire depuis le 6 novembre 2013. Sur proposition de la MNT, le centre de gestion a souhaité faire évoluer cette convention vers un contrat responsable et a choisi une légère baisse des taux à compter du 1^{er} octobre 2015. Les conditions d'adhésion aux garanties et les taux de cotisations doivent être modifiés par avenant. Pour cela il est nécessaire un avenant à la convention de participation au contrat de prévoyance pour la baisse des taux. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

9. Schéma départemental de coopération intercommunale- projet de fusion des communautés de communes « Pays des Vans en Cévennes », « Gorges de l'Ardèche », et « Pays Beaume Drobie ».

Suite aux dispositions de la Loi NOTRE, un projet de redécoupage territorial a été présenté par le Préfet de l'Ardèche à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Après un débat, il apparaît que les avis sont partagés sur cette fusion.

En conclusion le conseil municipal donne un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ardèche SDCI avec 10 voix contre (Biscarel, Boissin, Fayolle, Obry, Germain, Marchal, Théraube, De Bessa Martins, Pouget-Tirion, Quéré), 2 abstentions (Carrier, Guigon) et 5 voix pour

10. Modification des statuts de la CdC Beaume-Drobie: Prise de compétence "communication électronique

Il est proposé au conseil municipal de modifier les statuts 3 : prise de compétence « communication électronique » de la CDC afin de finaliser l'installation de la fibre optique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de ces statuts.

11. Tarifs 2016

Bibliothèque : Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les tarifs en 2016. L'abonnement reste à 15€/an.

Vote : Pour à l'unanimité

Eau et assainissement : après débat il est finalement proposé de fixer les tarifs applicables au 1er Janvier 2016:

- Prix du mètre cube d'eau 1.40 €
- Part fixe abonnement annuel du compteur eau diamètre 15 : 60.00€
- Part fixe abonnement annuel du compteur eau diamètre 20 : 85.00 €
- Part fixe abonnement annuel du compteur eau diamètre 30 : 105.00 €
- Part fixe abonnement annuel du compteur eau diamètre 40 : 156.00 €
- Part fixe abonnement annuel du compteur eau diamètre 60 et plus : 235.00 €
- Redevance assainissement par m3 d'eau consommée : 0.75 €
- Par fixe abonnement assainissement annuel : 50.00 €
- Forfait branchement eau : 515 €
- Forfait branchement assainissement - Maison existante : 998.00 €
- Forfait branchement assainissement - Maison neuve : 2 100.00 €
- Tarif horaire pour branchement des particuliers : 39.00 €
- Tarif horaire tracto + mini pelle : 74.00 €
- Remise en état de la chaussée (gravier + enrobé : le m2) : 34.00 €

Le conseil municipal à la majorité des voix : 2 Contre (Boissin, Germain) 15 pour, adopte les tarifs ci-dessus.

12. Demande de DETR pour construction de la salle d'animation culturelle

Afin de financer la salle d'animation culturelle, la mairie sollicite des aides. Pour cela un dossier de DETR (aide de l'état) devra être déposé mi janvier auprès des services de l'Etat à la sous-préfecture de Largentière.

Le conseil municipal à une voix contre (BOISSIN) et 16 pour, autorise le maire à demander les subventions nécessaires au montage financier du projet et la DETR

13. Demande de DETR pour construction d'une station d'épuration à Berriasson

La commune envisage la construction d'une station d'épuration à Berriasson, un devis estimatif a été proposé par le cabinet d'étude NALDEO s'élevant à 297 100 €. Pour cela il est nécessaire de solliciter des aides afin de financer les travaux.

Le conseil municipal décide de demander à l'unanimité des voix, la DETR (dotation de l'état) ainsi que l'aide de l'agence de l'eau et du conseil départemental.

Questions diverses

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la CDC prend la compétence et le PADD (Plan Aménagement et de Développement Durable) doit être finalisé au 31 mars 2016. Pour rappel, Lablachère avait voté contre la mise en place dès 2016 du PLUI.

Sens Interdit rue de la République: le bilan de celui-ci étant positif, le conseil municipal décide de pérenniser ce sens de circulation tout en essayant d'améliorer le carrefour (en supprimant la zone « rose » sur la chaussée devant la boulangerie et y traçant des flèches ainsi qu'une interdiction de stationner car des automobilistes se garent et gênent la circulation au risque de provoquer un accident).

Platanes : suite à un malentendu, les platanes de la route du Péage ont été coupés. La commission travaux se réunira début d'année 2016 et réfléchira avec les riverains à une plantation de nouveaux arbres qui ne gêneront pas la circulation.

Commission Environnement : il y a beaucoup de déchets polluants (voitures, meubles, gravats...) tant dans les grads que chez certains particuliers ou professionnels. Il faut que cette commission prenne conscience du problème, soit réactive et mette en place le nettoyage. Il faut aussi être vigilant sur les mobil-home, les caravanes, la SIL, l'ambrosie.

SDE : demande à ce qu'une délibération soit prise avant le 31 janvier 2016 pour l'installation d'une borne pour voiture électrique, le conseil doit réfléchir s'il souhaite installer cette borne sur la commune.

Cimetière : il faut créer une commission afin de gérer celui-ci (les tarifs des concessions, l'agrandissement ainsi que la sécurisation). 5 élus se proposent de constituer cette commission avec Albert Mozzatti : Dominique Pouget-Tirion, Raymond Fayolle, Nicole Biscarel, Daniel Morselli et Yannick Marchal.

Carrefour de Chimarre : changement de l'emplacement du poteau par ERDF va enfin avoir lieu pour pouvoir faire les travaux d'aménagement de ce carrefour début 2016.

Route de Jalibre : la route sera goudronnée courant janvier 2016 car les travaux ont pris du retard et viennent de se terminer.

Dénomination des voies : la commande des panneaux et poteaux est faite et ceux-ci seront livrés prochainement pour une mise en place début 2016.

Courriers : la mairie attend la réponse du propriétaire du terrain à côté de l'école pour acheter celui-ci afin d'agrandir l'école.

-Les organisateurs du Téléthon 2015 remercient la mairie pour son aide.

Conseil clos à 23h35